



Règlement des interséniors vaudois (50 ans et plus) du jeudi

Art. 1 : affiliation

Chaque équipe représente un club de Vaud Tennis.

Art. 2 : composition des équipes

¹ Les équipes sont composées au minimum de quatre joueur·euse·s :

- Deux dames et deux messieurs, dont un·e des joueur·euse·s assumera le rôle de capitaine.

² Sont accepté·e·s les joueur·euse·s non licencié·e·s et licencié·e·s **MR7/WR6** de 50 ans et plus.

Art. 3 : caractéristiques des équipes

Chaque équipe pourra comporter au maximum deux joueur·joueuse·s membres externes au club pour autant que les deux conditions suivantes soient respectées :

- les deux joueur·euse·s soient membres d'un autre club affilié à Vaud Tennis ;
- le règlement du club qui accueille ces deux externes dans son équipe l'autorise ;
- Vaud Tennis cautionne la participation de joueurs en chaise roulante.

Art. 4 : inscriptions

¹ Les équipes s'inscrivent auprès de la·du responsable séniors de Vaud Tennis au plus tard le 1^{er} décembre qui précède le championnat ;

² Chaque équipe qui s'inscrit fournira la liste complète de ses membres deux semaines minimum avant la date marquant le début du championnat à le·la responsable séniors de Vaud Tennis ;

³ Chaque joueur·euse ne peut avoir son nom que sur une seule liste ;

⁴ Cette liste est ferme et définitive jusqu'à la fin du championnat ;

⁵ Cette liste sera disponible sur le site Internet de Vaud Tennis.

Art. 5 : déroulement du championnat

¹ Le championnat comporte deux groupes (groupe A et groupe B) composés du même nombre d'équipes en fonction des inscriptions ;

² Le groupe A est formé des meilleures équipes du championnat ;

³ Les équipes de chaque groupe ne s'affronteront qu'une fois ;

⁴ A la fin du championnat, le dernier classé du groupe A jouera dans le groupe B l'année suivante et le premier classé du groupe B jouera dans le groupe A l'année suivante¹.

Art. 6 : nouvelles équipes

¹ Il est à noter que pour 2023, les groupes A et B seront formés selon les résultats du championnat 2022.

Toute nouvelle équipe qui s'inscrit commence le championnat dans le groupe B.

Art. 7 : règlement pour les matchs

¹ Les matchs se déroulent en deux sets gagnants avec tie-break ;

² En cas de score d'un set partout, un super tie-break à dix points remplace le 3^e set ;

³ **Double dames et double hommes** : à égalité (40 partout), un point décisif est joué ;

L'équipe qui relance choisit le côté de l'engagement ;

⁴ **Doubles mixtes** : le point décisif doit se jouer femmes-femmes ou hommes-hommes.

Art. 8 : rencontre et résultats

¹ Chaque rencontre doit être jouée à la date prévue ;

² Les clubs mettent au minimum deux courts à disposition des joueur·euse·s pour disputer les matchs ;

³ Seule la pluie permet le renvoi de la rencontre ;

⁴ Les résultats doivent être communiqués dans les 24 heures par la·le capitaine du club recevant.

Art. 9 : frais

¹ Le championnat est gratuit, mais la·le capitaine de l'équipe qui reçoit encaissera CHF 10.- par participant·e qui serviront à offrir soit le café et les croissants à l'accueil, soit le verre de l'amitié à la fin de la rencontre et à couvrir d'éventuels autres frais.

² Si bénéfice, il y a, il reste dans les caisses du club recevant.

³ Les repas et les déplacements sont à la charge des participant·e·s.

Art. 10 : disposition

En cas de non respect d'un des articles du présent règlement, les résultats de l'équipe fautive ne seront pas comptabilisés.

Art. 11 : litige

En cas de litige, les équipes concernées peuvent demander un arbitrage au comité de Vaud Tennis.

Art. 12 : mise en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le comité de Vaud Tennis.

Règlement adopté le 17 août 2022 par le Comité de Vaud Tennis